

# Ligue des Droits de l'Homme

Comité de Corse - 2 rue Gabriel PERI 20000 Ajaccio

## CONFERENCE DE PRESSE

Ajaccio, le 06 février 2009

***Présentation de la mission d'observation judiciaire du procès en appel d'Yvan COLONNA qui s'ouvrira à Paris le 09 février***

### Préambule

Ce matin, vous avez certainement été conviés à la cérémonie commémorant le 11<sup>ème</sup> anniversaire de l'assassinat au Préfet Claude ERIGNAC.

D'emblée, je précise qu'il ne saurait y avoir une quelconque coïncidence entre ce triste anniversaire et notre conférence de presse.

Je rappelle que lorsque la LDH de Corse a été invitée à cette commémoration, il y a quelques années par le Préfet de Corse Michel DELPUECH, l'actuel directeur de cabinet de la ministre de l'intérieur, elle a répondu favorablement.

Aujourd'hui, ce qui motive notre prise de parole ce sont des échéances judiciaires ; et ce qui a toujours motivé la LDH en tous lieux et en tous temps en matière de poursuite judiciaire, c'est une conception de la justice qui se donne pour objectif de rechercher la vérité.

### Les conclusions de la mission d'observation du procès en 1<sup>ère</sup> instance d'Yvan COLONNA

Or, force est de constater, une fois de plus, que la justice antiterroriste ne permet pas la recherche de la vérité.

Les conclusions de la mission d'observation judiciaire de la Fédération internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH) du 1<sup>er</sup> procès d'Yvan COLONNA mettent en exergue des conditions très discutables comme habituellement en matière de police et de justice antiterroriste :

- Les errements des enquêteurs et les circonstances réelles de la mise en cause du prévenu
- Des juges d'instruction éprouvant une certaine forme de répugnance à prendre en compte les éléments contradictoires lorsque ceux-ci sont à décharge
- Et à l'issue du procès, la révélation de la faiblesse des éléments de preuve nécessaires à justifier la culpabilité d'un prévenu.

## **Une nouvelle mission d'observation**

**A la demande de la Ligue des Droits de l'Homme et de son comité de Corse, la FIDH a décidé de mandater une nouvelle mission d'observation judiciaire du procès en appel d'Yvan COLONNA prévenu de l'assassinat du Préfet Claude ERIGNAC qui doit s'ouvrir le 09 février 2009 à Paris.**

**La mission observera ce procès à l'aune des Conventions internationales qui garantissent le droit à un procès équitable (article 14 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, article 6 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales)**

**Avant l'ouverture du procès, La FIDH s'est adressée aux autorités concernées afin qu'elles fournissent à ses chargés de mission toute l'aide et l'assistance nécessaires au bon accomplissement de leur mandat.**

## **Composition de la mission d'observation judiciaire**

**A des fins d'objectivité et d'impartialité, (et rappelant que chaque mission mandatée par la FIDH est totalement indépendante), la mission d'observation du procès en appel d'Yvan COLONNA est entièrement renouvelée dans sa composition par rapport à celle mandatée lors du 1<sup>er</sup> procès.**

**Elle sera composée de 3 membres :**

- **Maître Alya CHAMMARI, avocate au Barreau de Tunis et près de la Cour Pénale Internationale**
- **Maître Eric GILLET, avocat au Barreau de Bruxelles qui a déjà effectué plusieurs missions pour la FIDH**
- **Roland KESSOUS, avocat général honoraire près la Cour de Cassation**